



# PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Arberoue s'est réuni le 10 mai à 19h00 sous la présidence de Monsieur Antton LARRABURU, Maire.

Présents : POCHELU Bernadette, ARMENDARIZ Alain, MIRANDE Mathias, BORDARRAMPE Xalbat, HARISMENDY Emmanuelle, LADEUIX Jean-Pierre, POCHELU Didier, MINONDO Mirentxu, CHABAGNO Inès, APHECETCHE Alain.

Secrétaire de séance : HARISMENDY Emmanuelle

Début de séance : 19h00

## **Ordre du jour**

- Avis sur la création de l'EPCI unique
- Nouveau périmètre de la ZAD
- Sujets divers

## **Avis sur la création de l'EPCI unique**

Par arrêté du 14 mars 2016, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a fixé de manière définitive les contours du schéma départemental de coopération intercommunale.

Comme prévu, il est établi pour le territoire du Pays Basque le regroupement des 10 intercommunalités existantes à savoir 2 communautés d'agglomération et 8 communautés de communes, en une seule entité représentant 158 communes et 295 970 habitants. Cette intercommunalité unique créée à la date du 1er janvier 2017 prendrait la forme d'une communauté d'agglomération.

*Le Conseil Municipal a voté en faveur de la création d'un EPCI unique à la majorité.  
10 votes pour, 1 vote blanc.*

## **Nouveau périmètre de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD)**

La loi du 03 juin 2010 a ramené la durée des ZAD à 6 ans ; la ZAD de ST MARTIN sera donc caduque à compter du 06 juin 2016. (ZAD créée en juillet 2006)

Afin de prolonger la dynamique engagée, la Commune souhaite créer une nouvelle ZAD. Ce nouveau périmètre s'étendrait à 6.5 hectares.

La Commune doit saisir le Président de la Communauté de Communes d'Hasparren pour la création de la nouvelle ZAD.

*Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de présenter le projet de création de la ZAD au Président de la Communauté de Communes.*

## **Sujets divers**

- Le Conseil a donné délégation au Maire pour décider de la conclusion et révision du louage des choses pour la durée du mandat.
- Le Conseil autorise le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel momentanément indisponible.
- Commune HORS TAFTA : Lors du dernier Conseil Municipal du 18/03/2016, le conseil a voté à l'unanimité contre le Traité dit TAFTA. Un panneau a, depuis, été posé à l'entrée du village (dans le sens ISTURITS-ST MARTIN D'ARBEROUE)
- Information nominations : l'abbé Maurice ARHETS sera remplacé par l'abbé Dominique ERRECART à partir de septembre 2016.
- Changement d'enseignants au sein du RPI à partir de septembre 2016 : Mutation de Caroline ETCHEBARNE, directrice de l'école de ST MARTIN D'ARBEROUE et maitresse de français, à l'école de ST ESTEBEN ; mutation de Joëlle GAUTIER, maitresse de basque, dans un autre établissement et mutation d'Isabelle HIRABOURE, directrice de l'école de ST ESTEBEN et maitresse de français, dans un autre établissement.
- Terrains lotissement communal JAUREGUIA: afin de poursuivre la vente des lots situés dans le lotissement JAUREGUIA, il a été convenu d'ouvrir et de publier la vente des lots aux personnes extérieures au village. Bien entendu, le règlement de commercialisation reste toujours en vigueur.
- Terrain au bourg: la Commune a été informée d'un projet de mise aux enchères du terrain dont la maison avait brûlé situé au bourg. Ce terrain étant situé en ZAD, la Commune peut préempter cette parcelle et souhaiterait faire une proposition afin d'acquérir ce terrain.

Fin de la séance : 21h00